

MANAGEMENT



<u>ACTION :</u>	Connaître et choisir les contrats de travail en HCR 100% des clients satisfaits
Objectifs pédagogiques	- Savoir choisir le contrat adapté au besoin de l'Entreprise - Acquérir les bases nécessaires à la compréhension des contrats de travail - Sécuriser la rédaction des contrats de travail et des clauses sensibles - Choisir les clauses adaptées - Identifier les clauses à risque et les risques de nullité - Etre capable de rédiger et de modifier les contrats de travail
✓ Pré requis ou public concerné	- Public - - Chefs d'entreprise du secteur de l'Hôtellerie Café Restauration relevant de la convention collective nationale des HCR de 1997 - Professionnels en charge de la rédaction des contrats de travail
✓ Progression pédagogique	- Les contrats de travail - La modification du contrat de travail
✓ Programme ou contenu	- Voir annexe
✓ Moyens et Méthodes Pédagogiques	Salle de cours / vidéo projection Apports Méthodologiques et Didactiques du formateur Démarche Participative ** Exercices d'Application / Etudes de cas ** - Remise d'un Support de formation -
✓ Moyens d'évaluation	- Fiche d'évaluation de fin de stage
✓ Intervenant	- Christophe GUILLO - Directeur de l'UMIH du Haut-Rhin
✓ Durée totale de l'action	1 Jour
✓ Nombre d'Heures ✓ Horaires	- 7 Heures - 8h30 à 12h00 // 13h30 à 17h00
✓ date	COLMAR : Lundi 16 novembre 2026
✓ Coût	390 € HT + Frais de dossier annuel : 40 € HT (non adhérent à l'UMIH du Haut-Rhin)

MAJ 05/01/2026



PROGRAMME : Connaître et choisir les contrats de travail en HCR

I - LES CONTRATS DE TRAVAIL

1 - Définition du contrat de travail

2 - le choix du contrat de travail

3 - Les contrats de travail

A- Le contrat à durée indéterminée

- a) Les mentions obligatoires
- b) Les mentions facultatives
- c) Les mentions illicites

B - Le contrat à durée déterminée

- a) Les cas de recours
- b) Les durées
- c) Les mentions obligatoires
- d) Succession de contrats à durée déterminée

C - Le contrat à temps partiel

- a) Définition
- b) Durée minimale
- c) Les mentions obligatoires

D - Le contrat de travail modulé

- a) Définition de la modulation du temps de travail
- b) Intérêt
- c) Principe
- d) Modalités pratiques
- e) Temps partiel modulé

D - Les cas particuliers

- a) Les jeunes
- b) Les conventions de forfait en jours sur l'année

II - LA MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

A – Distinction entre modification du contrat et changement des conditions de travail

B - Modalités pratiques

- a) Modification pour motif économique
- b) Modification pour motif non économique
- c) Acceptation du salarié
- d) Refus de salarié